

# COMMUNE DE MAISONSGOUTTE

Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de SELESTAT

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 24/02/2025

**SEANCE du 28 février 2025**

Sous la Présidence de Mr Christian HAESSLER, Maire

**Nombre de Conseillers élus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 8**

Absent(s) excusé(s): Bernard WOLFF qui donne procuration à Christian HAESSLER  
Xavier STOEFLER qui donne procuration à Anne SCHILDKNECHT  
Alain ROESER qui donne procuration à Monique GUTHMANN  
Marie FELIX

Absent(s) non excusé(s) : Marlène MACKAW – Gilles ZIMMERMANN – Éric HUBRECHT

Secrétaire de séance : Yves HOOG

Quorum : oui

Ordre du jour :

- 1) Intervention de la Brigade Verte
- 2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 3) Plan de financement – Mur de berge du Giessen rue Kuhnenbach
- 4) Préparation du budget : section investissement et demande de subventions
- 5) Vote des taux de la fiscalité directe locale 2025
- 6) Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
- 7) Motion SIS 67 – temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes
- 8) Motion centre de gestion – hausse de la contribution employeur à la CNRACL
- 9) Divers

## **1) Intervention de la Brigade Verte**

M. WIESELMANN présente les différentes missions de la Brigade verte et dresse le bilan des actions et interventions faites par la brigade verte.

Si la Commune de Maisongoutte adhère au Brigade verte cela permettrait une continuité au sein de la Vallée. Le coût annuel pour la commune serait de 3 383 € pour une intervention minimum de 2 à 3 h par semaine.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations et remercie M. WIESELMANN pour ces informations.

## **2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance :**

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 13/12/2024.

## **3) Plan de financement travaux – Mur de berge du Giessen / rue Kuhnenbach**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des travaux rue Kuhnenbach pour le mur de berge du Giessen discutés et validés par la Commission Voirie.

Le coût total des travaux s'élève à 134 516 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	126 100 €	Etat (DETR)	40 355 €
Inspection de l'ouvrage	1 760 €	Etablissements publics (CEREMA)	67 258 €
Maitrise d'œuvre	6 656 €	Fonds propres	26 903 €
TOTAL	134 516 €	TOTAL	134 516 €

Accusé de réception en préfecture  
067-216702803-20250228-1-DE26  
Date de télétransmission : 12/03/2025  
Date de réception préfecture : 12/03/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- approuve le projet
- valide le plan de financement présenté ci-dessus.
- autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

#### **4) Préparation du budget : section investissement et demande de subvention**

##### **4-1. Section Investissement :**

M. le Maire présente par ordre de priorité les différents projets de travaux examinés en Commission Voirie :

- |   |              |
|---|--------------|
| 1. Travaux voie verte : Tronçons 1-2-3 : 1600m avec enrobé          | 594 000 € HT |
| Subvention accordée à hauteur de 60 %                               |              |
| Dossier marché prévu en publication début mars.                     |              |
| 2. Plantation parcelle clôturée au Wiedenbarig : 1.6 Ha             | 21 850 € HT  |
| Subvention accordée : 14 952 €                                      |              |
| 3. Achat nouvelle tondeuse  | 21 700 € HT  |
| 4. Travaux du mur de berge du Giessen : sécurisation de la voirie : | 134 516 € HT |
| Demands de subvention en cours                                      |              |

Nouvelles demandes :

- Projet travaux de voirie rue des étangs : 32 667 € HT (devis pontiggia)
- Projet de rénovation éclairage public : 30 672 € HT (devis PROLED)

Le Conseil Municipal valide en priorité l'inscription des projets bénéficiant de subvention publique et l'achat de la tondeuse.

##### **4-2. Demande de subvention par les associations :**

La Commune a réceptionné plusieurs demandes de subventions pour 2025. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une subvention de 150 € au Centre équestre Equivallée d'Albé pour les Championnats de France 2025 auquel participe une jeune du village,
- d'accorder une subvention de 100 € pour l'organisation de la marche rose du 5 octobre 2025 à l'AGF - Section Gym de Steige,
- de maintenir la participation de la Commune pour l'aide à la licence foot à hauteur de 15 € par jeune de moins de 18 ans pour le Sporting Club de Maisongoutte,
- de maintenir la participation de la Commune pour l'aide à la licence twirling de 10 € par jeune de moins de 18 ans habitant à Maisongoutte pour le Twirling bâton.

Les autres subventions (twirling aide au paiement de la salle polyvalente, Aspérule, AS la Steigeoise, et Société d'Histoire) sont également reconduites en 2025 à l'identique du budget précédent.

#### **5) Vote des taux de la fiscalité directe locale 2025**

Par délibération en date du 01/03/2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 13.82 %      TFPB : 24,39 %      TFPNB : 72.46 %

Pour l'année 2025, il est proposé de varier de 2% les taux d'imposition par rapport à 2024 et de les porter à :

TH : 14.09 %      TFPB : 24,88 %      TFPNB : 73.91 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, les nouveaux taux d'imposition 2025.

#### **6) Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

M. le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2025, aux inscriptions de crédits de dépenses d'investissement.

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire peut jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil Municipal, engager les dépenses et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Accusé de réception en préfecture  
n°2024030310300010001  
Date de télétransmission : 12/03/2025  
Date de dépôt en préfecture : 12/03/2025

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2024 s'élevaient à 307 686.27 € (déduction faite des remboursements des emprunts s'élevant à 24 606.49 €), que le quart de ces crédits représente donc 76 921.57 € :

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à M. le Maire de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les opérations suivantes pour les montants précisés ci-dessous :

- Compte 2151 :       - Etude géotechnique Voie Verte – 8 868 € TTC  
                          - Maitrise d'œuvre Voie Verte – 1 818 € TTC
- Compte 21318 :    - Installation panneaux solaires – 10 983.66 € TTC  
                          - Raccordement Enedis – 6 621.73 € TTC

## **7) Motion SIS - temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes**

Depuis plusieurs années, le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Le Conseil Municipal adopte cette motion à l'unanimité.

## **8) Motion Centre de gestion - Hausse de la contribution employeur à la CNRACL**

Constatant les analyses et constats établis par le rapport du Conseil d'orientation des retraites de juillet 2024, relatif à la dégradation de la situation financière du régime de la CNRACL.

Constatant les déficits accumulés ces dernières années par ce régime et qui vont croissant annuellement (1,8 milliards en 2022, 2,5 milliards en 2023 et 3,7 milliards en 2024 (prévision)), aboutissant au constat que les futures retraites ne pourront plus être financées.

Constatant que le régime de la CNRACL qui finance les retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ne bénéficie d'aucune aide publique et que ses cotisations reposent exclusivement sur les

Accusé de réception en préfecture  
067-216702803-20250228-1-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2025  
Date de réception préfecture : 12/03/2025

contributions des employeurs (73,3 %) et les cotisations des agents (26,5 %), alors que ce régime contribue par ses excédents depuis plus de 40 ans à compenser et combler tous les déficits structurels et démographiques des autres régimes de retraite, et ce tant le régime général de la CARSAT que les régimes spéciaux déficitaires (SNCF, Banque de France, clercs de notaires, ...).

Constatant qu'à présent, la CNRACL subit de surcroît la dégradation de son rapport démographique dynamique qui est passé de 4,53 agents cotisant pour un retraité en 1980 à 1,46 agent cotisant en 2022 ; que cette dégradation est due à la forte hausse des retraites depuis 10 ans, conjuguée à la baisse du recrutement des fonctionnaires cotisant à la CNRACL, le recours aux contractuels dépassant à présent 50 % des recrutements dans la Fonction Publique Territoriale ;

Constatant que le Gouvernement envisage, pour remédier au déficit de la CNRACL, de majorer la contribution patronale à ce régime à hauteur de 4 % par an pour chacune des trois années à venir (2025, 2026, 2027).

### SOLLICITE DE LA PART DU GOUVERNEMENT

- D'engager avec l'ensemble des partenaires concernés une réflexion sur la réforme et la remise à plat des régimes de retraite de la Fonction Publique qui n'ont pas été révisés suite aux réformes successives des retraites en France qui n'ont concerné que le régime général.
- De renforcer tous les moyens et processus existants pour favoriser le recrutement de fonctionnaires issus des concours de recrutement qui doivent demeurer le moyen constitutionnel et privilégié du recrutement statutaire et cesser de démanteler le statut de la Fonction Publique en favorisant et développant le recrutement des contractuels en emploi permanent, dont de surcroît les modalités de recours et de maintien en contrat sont insuffisamment suivies dans le cadre du contrôle de légalité.
- De reconsidérer la hausse de la contribution employeur au régime de la CNRACL en la lissant mieux dans le temps et en associant au financement de son déficit, l'ensemble des régimes de retraites ayant bénéficié de ses excédents en ayant accéléré son déficit depuis plus de 40 ans, en prenant en considération le fait que ces charges financières nouvelles vont mettre en péril les finances locales et les capacités budgétaires des collectivités territoriales, mais vont également compromettre les marges de manœuvre des budgets de personnel des collectivités territoriales au détriment du développement des politiques d'évolution salariale et de carrières des agents de la Fonction Publique Territoriale

Le Conseil Municipal adopte cette motion à l'unanimité.

### 9) Divers

- Prochaines réunions : Séminaire Finances Communauté de Communes le 08/03 - Commission finances le 04/04 à 20h – Conseil municipal budget le 11/04 à 20h
- Visite de l'école buissonnière le 20/03 à 19h
- Journée citoyenne le 17 mai
- Proposition de formation AMF pour la voirie
- Achat défibrillateur extérieur pour le terrain de foot

Dans le cadre du marché des travaux de la voie verte, le Conseil Municipal décide que les membres de la Commission voirie seront compétents pour la Commission d'Appel d'offres relative à ce marché pour le choix des entreprises. M. le maire est désigné Président de la Commission.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Semaine 10 : lancement de l'appel d'offres - 4 avril 14h : Commission d'Appel d'Offres
- 21 mars : visite sur le terrain des entreprises - 10 avril : attribution du marché
- 31 mars : date limite de dépôt des offres

Le Maire

Christian HAESSLER



Le Secrétaire

Yves HOCK



Accuse de réception en préfecture  
067-216702803-20250228-1-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2025  
Date de réception préfecture : 12/03/2025